



Appel à projet n° 4-01

Date limite d'envoi des réponses : **Mercredi 1^{er} juin 2022**

Risques sociétaux et juridiques pour les entreprises engendrés par les transitions énergétique et numérique au regard de l'utilisation des métaux stratégiques

Contexte

Cuivre, cobalt, lithium... nous allons être de plus en plus dépendants des métaux en raison du déploiement à grande échelle des énergies renouvelables et des nouvelles formes de mobilité dans le cadre des transitions énergétique et numérique. Par exemple, il y a environ 3 g de terres rares dans un smartphone ; il faut entre 0,3 et 3,5 kg de terres rares pour fabriquer une voiture et il y a jusqu'à 1 tonne de terres rares dans une éolienne¹. Or ces métaux peuvent devenir stratégiques ou critiques pour une entreprise en fonction de l'actualité géopolitique (guerre), sanitaire (pandémie) ou de par leur rareté. De nombreuses contraintes et pressions peuvent agir sur les chaînes d'approvisionnement. En fonction de l'importance du déséquilibre entre l'offre et la demande, des entreprises peuvent être moins exigeantes sur les conditions de productions de ces matières premières.

Actuellement, les gisements de métaux stratégiques exploités sont en grande partie dans des pays en voie de développement. Par exemple les réserves et la production du cobalt se trouvent en République Démocratique du Congo et plus précisément dans la région des Grands Lacs (environ 60 % des réserves mondiales). Or cette région est ravagée par la corruption et les violences sur les mineurs, les enfants et leurs familles, dues à la prolifération de groupes armés qui profitent de l'exploitation de mines illégales et artisanales². L'aluminium est un autre exemple souligné par des

¹ Dossier enjeux des géosciences - Ressources minérale : les terres rares - BRGM

² Conseil économique social et environnemental, les avis du CESE – La dépendance aux métaux stratégiques : quelles solutions pour l'économie ? Philippe Saint-Aubin, janvier 2019.

ONG comme *Human Rights Watch*¹. Ainsi, en fonction des situations locales, une entreprise peut être accusée de lien avec le travail des enfants, de complicité de terrorisme, de polluer l'environnement, etc. Récemment plusieurs plaintes ont été déposées par des ONG contre des multinationales. De plus, grâce notamment aux soutiens des ONG, les acteurs de la vie civile de ces pays sont de plus en plus compétents dans ce domaine. Or, la situation est complexe car parfois, des états peu regardants sur les droits de l'homme contrôlent le raffinage des minerais et donc la vente du métal. Dans ces conditions, la traçabilité du métal peut être très difficile voire impossible surtout quand la demande est de plus en plus forte.

Face à ces risques, certains pays ont publié des lois ou des règlements. En Europe, la France a été précurseur avec la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Depuis le 1^{er} janvier 2021 le règlement UE² relatif aux minerais provenant de zones de conflit et imposant des obligations liées au devoir de diligence est entré en vigueur et un texte juridique européen visant à assujettir les sociétés à des contrôles plus stricts sur fond de respect des droits de l'homme et de l'environnement devrait être publié prochainement. Certains organismes internationaux comme l'OCDE³ ou la Conférence Internationale du Travail⁴ ont également publié des guides ou des conventions.

Concernant la mise à disposition de ces métaux stratégiques, l'extraction est une étape indispensable mais pas suffisante. Une phase de raffinage est nécessaire. La Chine occupe actuellement une position dominante (85% des sources de métaux stratégiques raffinés). Seul le développement d'une filière complète permettra de ne plus être dans une position de dépendance. Mais le développement d'une filière nécessite des investissements et le développement d'un savoir-faire. Ce n'est donc pas une solution réaliste à court terme.

En conséquence, les transitions énergétique et numérique vont induire une dépendance des entreprises plus grande et engendrer de nombreux risques industriels, économiques, politiques, sociétaux, environnementaux. De nombreuses études et rapports sur la sécurisation de l'approvisionnement ont été publiés ces dernières années. En revanche, les travaux centrés sur le respect des droits humains et le respect de l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement en métaux stratégiques sont moins nombreux. Le présent appel à projet concerne cette partie moins couverte.

¹ L'aluminium, angle mort du secteur automobile. Human Rights Watch et Inclusive Development International, juillet 2021

² Règlement (UE) 2017/821 du parlement européen et du conseil du 17 mai 2017 fixant des obligations liées au devoir de diligence à l'égard de la chaîne d'approvisionnement pour les importateurs de l'Union qui importent de l'étain, du tantale et du tungstène, leurs minerais et de l'or provenant de zones de conflit ou à haut risque.

³ OCDE (2016), Guide OCDE sur le devoir de diligence pour les chaînes d'approvisionnement responsable en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque : troisième édition, Editions OCDE, Paris.

⁴ Conférence internationale du travail – convention 190 concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail adoptée par la conférence à sa cent huitième session, Genève, 21 juin 2019.

Objectifs

Dans le cadre de la chaîne d'approvisionnement en métaux stratégiques, il s'agira de proposer une analyse des différents risques juridiques, sociétaux et sanitaires, d'évaluer les conséquences pour les entreprises et de faire des recommandations.

Contenu de l'étude - Programme de travail

Les proposants feront preuve d'initiative quant à la structuration du projet et présenteront dans leur réponse une organisation appropriée de la mission ; organisation qui devra permettre de répondre au mieux aux objectifs énoncés, notamment via la réalisation des éléments demandés ci-dessous.

Le cadre de l'étude intègrera à la fois le court terme et long terme ainsi que l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, même très en amont de l'entreprise finale (ex. exploitation des mines). Le périmètre de l'étude ne se limite pas aux gisements de surface et souterrains mais couvre également les gisements des fonds sous-marins.

Le choix des matières premières retenues dans l'étude sera réalisé avec les membres de Record dans les premiers temps du projet. Il se fera sur la base de la liste de l'EU (*Study on the EU's list of critical raw materials – 2020 – final report*) et en fonction de plusieurs paramètres qu'étudiera l'équipe réalisatrice. Parmi ces paramètres, on peut noter l'importance de la matière première dans le domaine des transitions énergétique et numérique ; le contexte sociétal, géopolitique et technique du couple matière première / produit ; les caractéristiques de la chaîne d'approvisionnement. Le but final n'est pas d'être exhaustif, mais d'avoir des exemples emblématiques des différentes situations rencontrées et pouvant servir de références ou repères pour des matières premières aux caractéristiques similaires ou comparables.

A partir de la liste de matières premières retenues, une première étape **d'identification et de caractérisation des risques** sera réalisée, par exemple :

- Risque juridique : des lois (exemple en France : loi n°2017-399 du 27 mars relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre), voire des normes internationales indicatives (le devoir de diligence défini par l'OCDE) dessinent un cadre juridique pour certaines entreprises. Des sanctions sont possibles et l'interprétation des textes peut être délicate. Un état de l'art des textes juridiques en lien avec le sujet, même s'ils sont indirects, des labels ou certifications pertinents sera présenté et analysé,
- Risque sociétal et de réputation : la responsabilité de l'entreprise finale concernant les conditions d'exploitation des gisements, les conditions de travail, le recours au travail des

enfants, des prisonniers ou de certaines ethnies victimes de discriminations est réelle et de plus en plus questionnée publiquement ;

- Risque sanitaire et environnemental : localement, l'exploitation des mines peut entraîner des catastrophes naturelles (inondations, érosion, incendies), des pollutions chimiques ou physiques et des dégradations de l'écosystème et des services écosystémiques. En lien direct, ces catastrophes ont des conséquences en santé publique.

Remarque : le risque sur l'approvisionnement, le risque politique et le risque économique ne sont pas directement dans le périmètre de l'étude, mais s'ils ont des effets indirects sur les droits humains et environnementaux, ils seront pris en compte par rapport à ces effets.

Suite à l'analyse des différents risques, l'étude s'intéressera à leur **gestion** en proposant des **solutions et des recommandations** pour améliorer la gouvernance de l'approvisionnement : par exemple, cartographie des régions géographiques où la vigilance doit être grande, des matières premières sensibles et des risques - analyse intégrative territoire / matière première / risques juridique, sociétal et de réputation, sanitaire et environnemental ; indicateurs de surveillance et de suivi, etc. pour diminuer les différents risques. La réalisation d'une analyse comparative des nouvelles stratégies de gouvernance au regard de ces risques sera fortement appréciée.

L'analyse intégrera également les conséquences que ces risques peuvent avoir dans le reporting extra-financier ou la comptabilité extra-financière de l'entreprise et le cas échéant la relation avec la taxonomie environnementale et sociale européenne, ainsi que sur l'image de marque de l'entreprise. Une analyse des stratégies RSE face à ces risques (concertation, achats responsables, éléments extra-financiers) sera réalisée.

Enfin, l'étude abordera la **stratégie de communication et d'information / sensibilisation** du consommateur final par rapport à cette problématique.

Même si cet item ne constitue pas le cœur de l'étude, le travail intégrera le potentiel des filières du « réemploi », de la réparation et du recyclage (ex. gisements des « mines urbaines »), voire du renouveau minier en Europe, dans l'analyse de la problématique en lien avec les solutions de diminution des risques.

Le travail se basera sur la bibliographie internationale, sur des retours d'expériences et sur des avis d'experts. L'analyse d'exemples d'entreprises ayant pris en compte ces risques, ou qui ont dues se justifier suite à une mise en cause, pour en tirer des enseignements pertinents et des conseils sera fortement appréciée.

Le travail demandé n'est pas un rapport académique, mais une étude pragmatique et concrète. Une proposition émanant d'un consortium entre une structure de recherche (laboratoire ou centre d'études et de recherche) et un bureau d'étude sera un atout lors de l'évaluation des réponses.

Durée de l'étude

10 mois

Cadre budgétaire

35 000 euros hors taxes

Déroulement de l'étude et livrables exigés

- **Déroulement d'une étude RECORD et procédures à suivre :**
<https://www.record-net.org/deroulement-etude/>
- Il est à noter qu'en fin de projet, à l'issue des réunions de travail telles que décrites dans la page ci-dessus, l'équipe organisera une réunion de restitution d'une heure environ par web conférence (système supporté par RECORD). Ce webinar aura pour but de présenter de manière didactique, les résultats détaillés de l'étude à l'ensemble des membres de RECORD et à toute personne que RECORD souhaitera convier.
- **Livrables**
Au minimum :
 - 2 rapports intermédiaires en français (rapports « rédigés », pas de rendu sous forme de Powerpoint),
 - 1 rapport final en français (rapport « rédigé », pas de rendu sous forme de Powerpoint),
 - 1 diaporama en français présentant de manière synthétique les principaux enseignements de l'étude (powerpoint d'une vingtaine de slides),
 - 1 diaporama en anglais présentant de manière synthétique les principaux enseignements de l'étude (powerpoint d'une vingtaine de slides),
 - 1 synthèse détaillée des travaux en français et en anglais (environ 3000 mots par langue),
 - Animation d'un webinar (comme explicité ci-dessus).

Des compléments d'information concernant ces livrables (modèles à suivre, diffusion, etc.) sont disponibles via le lien mentionné ci-dessus.

Valorisation

Si le contenu du travail réalisé le permet, l'équipe retenue sera tenue de participer, à la demande de RECORD, à des actions de valorisation des résultats acquis au terme de ce projet (publication, séminaire). La réponse à cet appel pourra intégrer un développement sur ce point (valorisation envisagée : oui / non, moyens de valorisation adaptés au sujet, etc.).

Dépôt des projets

Les projets devront impérativement être présentés en utilisant le **formulaire** disponible sur le site de RECORD, à la page de parution des appels d'offre.

Les réponses sont à retourner pour le **1^{er} juin 2022** dernier délai (date d'envoi du courriel et du dépôt sur le site).

Chaque dossier doit impérativement être fourni à la fois :

1/ Par dépôt à l'adresse suivante :

<https://record-net.org/appels-d-offres>

2/ Par courriel à l'adresse :

contact@record-net.org

Evaluation des réponses

Au-delà de la conformité des réponses aux consignes mentionnées ci-dessus et au modèle de réponse demandé par RECORD, les principaux critères d'évaluation seront la qualité et l'argumentation de la réponse, les compétences de l'équipe candidate (expériences, publications, etc.), la qualité et la disponibilité du personnel mis à disposition pour la réalisation du projet.